



REVISION DU PLU DE LAMELOUZE

Compte-rendu de la présentation des ateliers de concertation au Conseil Municipal

Affaire suivie par : *Stéphane GAZABRE*

Lieu et Date : *Mairie de Lamelouze*

Transmission le : *19 juin 2018*

Lundi 28 mai 2018–19h00

PARTICIPANTS A LA REUNION

NOMS	PRENOMS	FONCTION / STRUCTURE	MAIL	TELEPHONE	PRESENCE
BARAFORT	Laure	Maire	lbarafort@gmail.com	06.61.98.37.73	x
SOUSTELLE	Thierry	1er adjoint	communedelamelouze@orange.fr	06.67.00.65.58	x
GARNIER	Jean-Claude	2 ^{ème} adjoint	communedelamelouze@orange.fr	04.66.34.06.77	x
ARNOUX	Isabelle	Participante aux ateliers	itarnoux@gmail.com	/	excusée
BAYLE	Robert	Participant aux ateliers	baylerob@free.fr	/	x
BENOIT	Danielle		/	/	x
BOIT	Gérard	Participant aux ateliers	boit.gerard@wanadoo.fr	/	excusé
BRAUD	Cécile	SCoT Pays Cévennes	cecile.braud@alesaggllo.fr	04.66.55.84.82	x
BRUGUIERE	Françoise	Participante aux ateliers		06.75.34.44.55	x
CHABROL	Julie		/	/	x
DONNARD	Christine	Conseillère municipale	chris.donnard@orange.fr	06.45.19.25.48	x
GAZABRE	Stéphane	Urba.pro	stephane.gazabre@grounelamo.fr	04.67.53.73.45	x
GELLY AUBARET	Marie-Claire	Participante aux ateliers	sentiers.bg30@gmail.com	/	x
JACQUOT	Jean-Michel	Conseiller municipal	lecur@orange.fr	/	x
LAFONT	Valérie-Anne	SMHVC / Natura2000	natura2000galeizon@smhvc.fr	/	x
MAZOYER	Pierre	Conseiller municipal	pierre_m_@hotmail.com	/	x
NICOLAS	Roger	Participant aux ateliers	/	04.66.34.14.97	x
PERRIN	Élodie	Participante aux ateliers	/	06.78.98.17.26	excusée
PLANTIER	Hélène	Participante aux ateliers	alain-plantier0119@orange.fr	/	x
PROMAYON	Laure	Conseil Départemental 30	laure.promayon@gard.fr	/	x
RIBOT	Claude-Lise	Secrétaire de Mairie	communedelamelouze@orange.fr	04.66.34.06.77	x

Diffusion : PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS

I. OBJET DE LA REUNION

Réunion de présentation aux élus du Conseil Municipal du travail des participants aux ateliers de concertation réalisés dans le cadre de la révision du PLU de Lamelouze.

II. DEROULEMENT DE LA REUNION

A. PREAMBULE A LA REUNION

La réunion se déroule en 2 temps :

- Mme le Maire ouvre le Conseil Municipal afin de valider le précédent compte-rendu et désigne un secrétaire de séance puis,

- Mme le Maire laisse la parole à Mme PROMAYON Laure, CD30 et M. GAZABRE Stéphane, Urbapro pour présenter le travail des ateliers.

B. RESTITUTION DES TRAVAUX DES ATELIERS DE CONCERTATION

M. GAZABRE et Mme PROMAYON se répartissent la présentation en faisant tout d'abord un rappel de la procédure et ensuite la restitution du travail des citoyens.

1) RAPPEL DE LA PROCEDURE

a. Les objectifs de la Révision

Intégrer dans le document d'urbanisme, les éléments introduits par les lois Grenelle II, ALUR... concernant notamment les objectifs environnementaux relatifs à la réduction des gaz à effet de serre, la préservation et remise en état des continuités écologiques, la maîtrise de l'énergie, le développement des communications électroniques et la lutte contre l'étalement urbain ;

Répondre aux obligations de production de logements, aux objectifs de mixité sociale et fonctionnelle et aux besoins des habitants ;

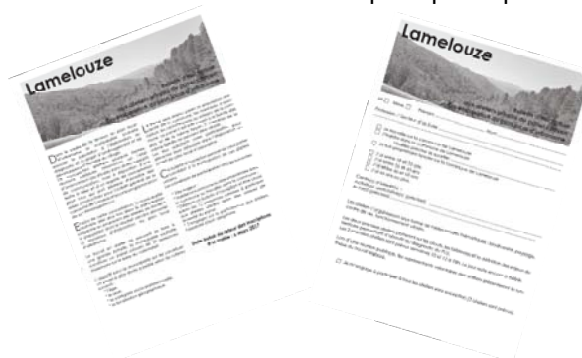
Prendre en compte les prescriptions du SCoT Pays des Cévennes et la Charte du Parc,

De manière générale, adapter le PLU aux évolutions législatives intervenues depuis son approbation en janvier 2008.

b. Les ateliers participatifs

La démarche de concertation avec les citoyens a été mise en œuvre de la manière suivante :

Diffusion d'un formulaire de candidature pour participer aux ateliers ;



Constitution du panel citoyen (12 personnes maxi.) ;

1ère réunion publique : 2 février à 18h.

Information à la population de la révision du PLU et présentation de la démarche du panel citoyen et des ateliers participatifs.

Désignation du panel citoyen ;

Ateliers citoyens 1 (16 mars 2017) et 2 (30 mars 2017) : atouts, faiblesses, enjeux du territoire. Les thématiques abordées seront biodiversité, paysage, cadre de vie, fonctionnement urbain...

2) DIAGNOSTIC TERRITORIAL : LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET COMMUNAL

Cette démarche s'inscrit dans la volonté municipale de travailler avec le Conseil Départemental dans le cadre du projet « Gard Durable » qui consiste à faire participer les habitants de la commune de manière plus soutenue qu'à l'habitude. Les habitants, désireux d'aider et de donner leurs points de

vue, ont été associés à la démarche de révision du PLU en mettant à profit leur connaissance du territoire, leurs habitudes et leur vision actuelle et future pour le développement communal.

Ce travail a été fait en partenariat avec le Conseil Départemental et le Bureau d'études.

a. Le panel

14 bulletins ont été retournés au secrétariat de la Mairie. 11 bulletins ont été retenus tandis que 3 ont été écartés pour non-conformité avec les conditions d'accès au panel. Un autre bulletin a été retiré du fait de l'indisponibilité du candidat (un agriculteur) mais qui sera consulté dans le cadre du diagnostic agricole.

b. Atelier du 16 mars 2017

Afin de faciliter le vote du panel, un regroupement des suggestions par thèmes a été effectué après une présentation du travail de chaque groupe à l'ensemble des participants.

Pour les atouts, il ressort pour les habitants apprécient profondément leur cadre de vie, tant du plan du patrimoine bâti, qu'au plan du paysage offert par les espaces boisés et les cours d'eaux. Ils ont montré tout au long du débat leur attachement au caractère rural et villageois de la commune.

Pour les faiblesses, très attachés au patrimoine naturel de la commune, les membres du panel, ont exprimé leurs craintes quant à la perte ou la dénaturation du patrimoine bâti et forestier de la commune. Concernant le fonctionnement urbain, c'est la thématique de la gestion des réseaux qui s'impose comme la principale faiblesse de la commune.

Pour les premiers enjeux, la hiérarchisation des atouts et des faiblesses de la commune a permis dans un deuxième temps d'exprimer des enjeux pour le territoire communal qui ont servit de base au second atelier.

Les ENJEUX
Insérer les nouvelles habitations dans le paysage
Limiter l'étalement urbain (les zones déjà construites)
Favoriser l'arrivée de nouveaux agriculteurs
Favoriser le reboisement dans la biodiversité
Favoriser la mutation des paysages
Lutter contre les zones blanches
Entretenir les réseaux (EDF, infrastructures routières, électriques etc....)
Développer le tourisme vert
Valoriser les points de vue touristiques
Valoriser le petit patrimoine
Maintenir les équipements existants
Trouver un équilibre entre les aménagements existants et futurs pour le cadre de vie
Favoriser l'arrivée de nouveaux habitants

Retour du panel :

- ***Il s'agissait d'un travail technique, pragmatique et l'on devait être créatif***
- ***Il fallait faire un travail d'analyse et de projection***

- **Ce travail a permis de connaître et reconnaître les participants et donc les villageois**
- **Résultats un peu systématiques et pas assez approfondis sur les thèmes abordés**

C. Atelier du 30 mars 2017

Le second atelier a eu pour but de travailler à partir des enjeux définis lors du 1er atelier pour définir les objectifs et propositions d'actions du P.L.U.

Cet atelier permettra d'alimenter l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). Afin de faciliter le travail du panel, les enjeux, du 1er atelier, ont été synthétisés et regroupés selon 4 thématiques suivantes :

Thématique 1 : Protéger le caractère du village et son paysage

Pour préserver et valoriser l'aspect villageois et rural de la commune, le panel a insisté sur les propositions suivantes :

Afin de conserver le cadre villageois, le panel a fait remarquer l'importance de réglementer les constructions et installations à venir tant au niveau des aspects extérieurs (matériaux à utiliser ou ne pas utiliser, enfouissement des réseaux...) qu'au niveau de la localisation (se limiter aux abords des zones à construire, densifier les zones déjà construites, réaménager les bâtiments en ruines...).

Les membres du panel ont également fait ressortir l'importance de préserver les milieux agricoles, naturels et forestiers (diversifier les essences, aider les agriculteurs à s'installer, entretenir la forêt en proposant d'utiliser les arbres arrachés pour développer une énergie positive pour la commune (bois de chauffage etc...)).

Selon le panel, la préservation du patrimoine comme les ponts en pierre, l'église, les faïsses etc... est importante pour préserver l'identité du village.

Il est également important pour les membres du panel de garder une « certaine vie » pour ne pas rendre la commune « village dortoir » : développement des activités en lien avec l'agriculture, l'échange de savoir-faire, le tourisme (randonnée, entretien des sentiers...).

Enfin, les membres du panel projettent un développement modéré de la commune. Un objectif de 150 habitants à l'horizon 2030 a reçu l'approbation quasi-unanime. Cela reviendrait à un accueil de 30 habitants supplémentaires.

Retour du panel :

- **L'utilisation du terme « village dortoir » correspond plus aux communes périurbaines et c'est lié à la singularité du village**
- **Il faut accueillir des habitants**
- **Réutiliser les bâtiments existants pour des habitations et/ou des activités**
- **Sur l'activité agricole, il faut être attentif aux actions existantes et à venir et rappel de « l'invasion » du pin maritime**
- **Il est étonné du nombre de 30 habitants supplémentaires (rappel des objectifs du SCoT)**

Mme BRAUD, pour le SCoT explique qu'il s'agit de l'application d'un SCoT approuvé en 2008 qui fait suite à un travail mené avec les élus du Pays des Cévennes et dont les taux ont été choisis par eux-mêmes.

Thématique 2 : Assurer un développement économique propre à la commune

Afin d'assurer le développement économique, qui apparait pour les membres du panel comme un vecteur important d'indépendance vis-à-vis-de l'agglomération alésienne, les propositions suivantes ont été formulées :

Pour le panel, l'importance de l'activité économique repose sur le développement d'une activité « verte » en lien avec le tourisme et l'agriculture à promouvoir et à développer (ferme pédagogique). Ces deux points sont les principaux moteurs de développement de l'économie lamelouzienne.

Il en est de même pour l'importance d'avoir un lieu de rencontre soit sous l'aspect d'un multiservices soit par un marché hebdomadaire, plus important que cela n'est aujourd'hui.

Retour du panel :

- **Sur l'éventualité d'un commerce multiservices, certains membres du panel estiment que cela n'est pas possible sur la commune ou même pas « viable ».**

M. GAZABRE explique qu'il s'agit là d'un retour des envies, des besoins qu'ont été identifiés par le panel lors des ateliers.

- **Certains membres du panel estiment que les conclusions sont assez utopiques et qu'il faut revenir sur le réalisable.**

Mme PROMAYON explique que ce temps de travail a été nécessaire. Ces ateliers ont été là pour avoir un retour de la population, représentant la commune, sur les envies, les besoins et les connaissances du territoire. Ensuite, le Bureau d'études, avec l'aide des PPA et du Conseil Municipal travaille techniquement sur la faisabilité ou non de développer tel ou tel projet.

Le Conseil Municipal explique que vivre économiquement d'un commerce sur la commune c'est difficile et surtout qu'une réflexion sur un autre mode de développement économique est envisagée.

Mme BARAFORT, Maire de la commune, explique que le commerce itinérant a été arrêté. Pour développer et pérenniser une telle activité, il y a un besoin de mobilisation communale. La commune soutient les personnes qui se lancent là-dedans.

- Un élu exprime un avis sur la mauvaise utilisation du terme « développement économique ». Ce n'est pas approprié pour Lamelouze

Le panel explique que ce terme est bien utilisé. En 16 ans de vie sur la commune, il y avait et a toujours pour certaines, exploitant agricole, activité de restauration, activité de services etc... Il y a bien eu un développement économique car on assiste à la reprise d'activité agricole, développement d'activité de services etc...

Thématique 3 : La gestion des réseaux et de la voirie

Concernant la problématique de la gestion des réseaux et de la voirie, déplacement, les membres du panel ont émis les propositions suivantes :

Pour le panel, l'importance est l'entretien de la voirie et notamment les abords des routes départementales ainsi qu'une meilleure signalétique pour pouvoir se repérer sur la commune.

Le deuxième point mis en évidence serait de favoriser le covoiturage pour palier le manque de transport en commun et à égalité, l'importance pour la commune d'avoir un réseau informatique de qualité afin d'éviter les problèmes rencontrés par les habitants.

La question de l'assainissement est également abordée mais surtout sous un angle plus écologique. C'est-à-dire que le panel souhaite que l'ensemble des hameaux soit raccordé à un assainissement soit collectif soit individuel mais plus « vert ». (Ne pas proposer les stations d'épuration habituelles, proposer autre chose).

Retour du panel :

- **L'importance est l'entretien des routes départementales**
- **Développer le covoiturage et le réseau informatique pour pérenniser l'économie locale et les habitants (utilisation internet).**
- **Sur l'assainissement, le panel souhaiterait le raccordement des hameaux à un réseaux collectif et non collectif mais sous un angle écologique.**

Le Conseil municipal explique qu'il y a une dégradation du réseau électrique et de l'eau avérée. Les élus font tout ce qui leur est possible pour améliorer la situation notamment avec ENEDIS (élagage des arbres et détection des pannes).

Thématique 4 : Les équipements et services de proximité

Afin d'assurer le développement communal, le panel a formulé les propositions suivantes concernant les équipements et les services qui leur sembleraient nécessaire :

Pour les membres du panel, le vieillissement de la population est un point important notamment sur l'anticipation de l'aide au maintien des personnes âgées sur la commune. Il ressort la volonté d'avoir une « maison en partage ». Il ressort aussi une volonté de transmettre le savoir des anciens aux plus jeunes. La notion d'activités intergénérationnelles apparaît importante pour les membres du panel.

Il ressort également, un désir d'une amélioration des services que pourrait proposer la commune. Notamment un lieu de rencontre (bistrot, salle de thé etc...), d'aire de jeu au niveau du terrain du Plô.

En synthétisant le travail de chaque groupe de travail, il ressort que la priorité des actions à mettre en place pour un développement communal raisonnable pour l'horizon 2030 est :

1) Protéger le caractère du village et son paysage (16 votes) : il s'agit ici de préserver le cadre rural, forestier en « maîtrisant » l'urbanisation à venir tant sur la localisation des futures extensions que sur la manière dont les constructions sont faites (utilisation de matériaux naturels pour une meilleure insertion paysagère, densifier les zones urbaines...).

2) La gestion des réseaux, de la voirie et des déplacements (5 votes) : pour le panel, il s'agit de proposer des alternatives aux réseaux d'assainissement traditionnels (proposer un assainissement écologique, vert) comme le souligne la vision rurale et naturelle qu'a le panel de sa commune. Il y a également l'entretien des voiries (les fossés, la signalétique...).

3 ex aequo) Assurer un développement économique propre à la commune et la question des équipements et services (3 votes chacun) : les membres du panel insistent sur l'importance de développer des activités propres à Lamelouze au vu de sa richesse naturelle, forestière et agricole. A savoir, développer le tourisme vert (randonnée, mise en valeur du patrimoine et le faire découvrir...) et préserver et promouvoir l'activité agricole (développement d'une classe verte, permettre la reprise d'exploitations...).

Concernant les équipements, il ressort du travail du panel une volonté d'associer les jeunes et les personnes âgées. Un travail intergénérationnel est mis en avant

C. CONCLUSION DE LA PRESENTATION

La parole est laissée à l'assemblée (élus, panel, participants public et privé) pour conclure sur la présentation et sur des réflexions en cours.

Certains élus et membres du panel estiment être déçus de la présentation. Ils auraient aimé une présentation de la réflexion des membres du panel qui a conduit aux enjeux identifiés.

↳ M. GAZABRE et Mme PROMAYON expliquent que ce travail d'explication de la démarche, de la réflexion mené par le panel a été présenté dans un compte-rendu pour chaque atelier (d'une dizaine de pages chacun) où tout été expliqué (idée, proposition, enjeux, votes, cartographies etc...). Ce soir, il s'agit surtout de présenter une synthèse de ce travail mené par le panel aux élus.

Mme BARAFORT explique qu'au niveau du SMHVC, un gros travail sur l'installation de nouveaux agriculteurs et l'ouverture des milieux est mené. Au niveau de l'agglomération, une commission ruralité a été créée afin de se pencher sur les problématiques agricoles.

Mme LAFONT, pour le SMHVC, explique que la commune appartient au site Natura 2000 et qu'une possibilité est donner aux agriculteurs d'obtenir un classement environnemental pour avoir des subventions nationales et européennes pour l'entretien et l'ouverture des milieux. Il s'agit d'un engagement sur 5 ans du propriétaire. Pour plus d'information, les personnes intéressées peuvent prendre contact auprès de Mme LAFONT.

Mme BRAUD, pour le SCoT Pays des Cévennes, rappelle les aspects règlementaires auxquels est soumise la commune pour la révision de son PLU.

M. SOUSTELLE émet la remarque suivante sur le projet d'assainissement qui était porté initialement par le Pays Grand'Combien et désormais ne l'est plus.

D. LA SUITE DE LA PROCEDURE

Le panel et les élus demandent des informations sur la suite de la procédure de révision.

M. GAZABRE explique que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est en cours de rédaction. Il sera envoyé à la commune pour avis et complétude afin de le modifier au besoin et surtout restituer au plus juste la volonté politique de la commune pour son développement futur.

Il s'agit d'un document dans lequel l'ensemble des thématiques que l'on a pu aborder lors des ateliers sera traité conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme. Il y aura aussi des objectifs chiffrés en matière de croissance démographique, de production de logements etc...

Il restera ensuite toute la partie « projet du PLU ». C'est-à-dire, rédaction du règlement du PLU sur la base du nouveau code de l'urbanisme (abandon des 16 articles pour chaque zones), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le zonage.

L'échéancier prévu pour une révision est de 3 ans environ et nous sommes dans les délais.

La réunion est clôturée par Mme le Maire qui remercie l'ensemble des intervenants et personnes présentes pour les échanges constructifs et positifs pour la commune.

III. ANNEXES JOINTES

Diaporama présenté lors de la réunion.